

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).

Convocation du 03 Décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf et le Six Décembre à 18h45,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Voltaire DHENNIN, Maire.**

Etaient présents : Jean LAGOUTTE, Nathalie LAMOTHE, Michèle CATTALDO, Lilian GARAUD, Corinne MORENO,

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Véronique THOMAS

Etaient absents : Jean Philippe LASPORTES

Mme Michèle CATALDO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Délibération concernant la signature d'une convention avec l'entreprise l'or Animalier, dans le cadre de la capture et prise en charge (transport vers fourrière) des animaux errants.

Mr Le Maire présente une convention ainsi que le devis proposé par l'entreprise l'Or Animalier. Cette entreprise sera en charge du transport des animaux errants de la commune jusqu'à la fourrière. Il est convenu le tarif présenté sur le devis ainsi que les obligations de l'entreprise et de la Mairie sur la convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE**

Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

DECIDE de valider la convention de l'entreprise l'or Animalier.

AUTORISE Mr Le Maire à faire les démarches nécessaires pour finaliser ce contrat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, V DHENNIN,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 17.12.19

De sa publication et/ou affichage le : 17.12.19